



RÈGLEMENTS ÉCOLE DE DANSE SMG

TENUE VESTIMENTAIRE

Éveil à la créativité

- Vêtements confortables (jogging et t-shirt)

Danse créative

- **Filles** : Léotard, collants et chaussons
- **Garçons** : T-shirt blanc et pantalon

Multi-danse

- **Filles** : Legging noir ou cuissard noir au genou et léotard noir
- **Garçons** : T-shirt blanc et pantalon noir

Ballet et ballet contemporain

- **Filles** : Léotard noir avec bretelles larges, collants et chaussons rose pâle
- **Garçons** : T-shirt blanc et pantalon noir

Jazz Simonson

- **Filles** : Léotard noir et legging noir ou pantalon de jazz moulant noir (note : nous acceptons le port d'une camisole par-dessus le léotard)
- **Garçons** : T-shirt blanc et pantalon de jazz noir

Contemporain et contemporain-crédation

- **Filles** : Léotard noir et legging noir ou cuissard au genou, ou pantalon de jazz moulant noir (note : nous acceptons le port d'une camisole par-dessus le léotard)
- **Garçons** : T-shirt blanc et pantalon de jazz noir

Hip-Hop

- Espadrilles
- **Filles** : Jogging ample, top sport et camisole
- **Garçons** : Jogging ample et camisole ou T-shirt



COIFFURE

- Chignon obligatoire pour le ballet
- Cheveux attachés pour toutes les autres disciplines

AUTRES RÈGLES

- Les vêtements de ville, jeans, grands t-shirts, chandails et pantalons bouffants sont interdits
- Chaque élève doit se procurer les vêtements de danse selon la discipline
- Le port de bijoux incluant les montres est également interdit dans les studios de danse
- Il est important d'avertir l'administration lorsque l'élève doit s'absenter. L'école se réserve le droit de retirer l'élève qui s'absente trop souvent sans excuse valable. Veuillez vous référer au groupe Facebook "Groupe École de danse SMG" pour savoir si l'école reste ouverte lors de tempêtes. Nous communiquons tout changement sur ce groupe
- Il est interdit de mâcher de la gomme pendant les cours
- Le [respect est une valeur fondamentale](#) de l'école de danse. L'élève est tenu d'adopter un comportement approprié envers les autres élèves, le personnel de l'école et le matériel mis à sa disposition. Nous croyons à l'importance de vous offrir un environnement sain, sécuritaire et ouvert à tous et nous prenons cet engagement
- L'école n'est pas responsable des objets perdus dans nos locaux. Les objets retrouvés seront conservés à l'école pour une période de deux mois. L'utilisation des appareils électroniques est interdite lors de la période de cours
- Tout accident se produisant dans les studios doit être immédiatement signalé à la direction

Païement

Les cours sont payables, en argent comptant ou par chèque, le 1^{er} de chaque mois (septembre à avril). Afin de faciliter la gestion administrative, nous privilégions la remise de chèques postdatés lors de l'inscription. Vous pouvez également opter pour un seul versement annuel et également des versements à la session (deux versements).